

certaines manchettes de journaux, il pourrait bientôt y avoir des élections générales. Le très honorable premier ministre pourrait-il nous dire si le gouvernement favorise des élections prochaines? (*Exclamations*)

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Monsieur l'Orateur, l'honorable député ne devrait pas croire tout ce qu'il lit dans les journaux.

LA LOI SUR LES JEUNES DÉLINQUANTS

MODIFICATIONS RELATIVES À LA DÉTENTION

M. Frank Howard (Skeena) demande l'autorisation de présenter le bill n° C-133, modifiant la loi sur les jeunes délinquants.

—La Commission Fauteux chargée d'étudier les services judiciaires a recommandé, entre autres, que les enfants ou les jeunes de 16 ans ou moins ne soient pas enfermés dans les pénitenciers ou autres prisons d'adultes. Au cours d'une visite du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul, nous avons été placés devant un cas semblable: nous y avons rencontré un jeune homme de 15 ans avec qui nous avons causé.

Ce bill a pour but de mettre en vigueur cette recommandation de la Commission Fauteux et, parce que le texte de la loi actuelle n'est pas assez précis, on propose de modifier la définition du mot «enfant» de façon qu'il soit établi bien clairement que ce bill stipule qu'aucun enfant de 16 ans ou moins ne doit pas être enfermé dans les prisons où il y a des adultes.

(La motion est adoptée et le bill est lu pour la 1^{re} fois.)

L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE

DISPOSITIONS POSSIBLES RELATIVES À UN JUGE DE LA COUR SUPRÊME DE L'ONTARIO

A l'appel de l'ordre du jour.

Le très hon. J. G. Diefenbaker (chef de l'opposition): Le ministre de la Justice étant absent, j'adresse ma question au premier ministre. Elle a trait à une affaire soulevée, il y a quelques jours, à propos du juge Landreville, auquel on avait accordé un congé pendant la période où les tribunaux entendaient cette cause.

J'ai lu dans les journaux qu'il a l'intention de reprendre ses fonctions judiciaires lundi. Le gouvernement a-t-il décidé de ne pas nommer de commission chargée d'enquêter sur cette question? Le premier ministre n'estime-t-il pas, étant donné les circonstances et les éléments de preuve présentés, que si on n'a

[M. Choquette.]

encore pris de décision sur la question d'une commission, le juge devrait rester en congé jusqu'à ce que le gouvernement ait décidé de la ligne de conduite qu'il suivra à cet égard?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Mon collègue, le ministre de la Justice, a dit l'autre jour, en réponse à une question analogue, qu'il ferait une déclaration à propos de cette affaire. Je n'ai rien à ajouter. Lorsque sa déclaration sera prête, il la communiquera à la Chambre.

Le très hon. M. Diefenbaker: Puis-je faire remarquer que le juge va recommencer à siéger lundi, alors que le gouvernement n'a pas encore réglé cette affaire, et l'administration de la justice exige que, quelle que soit la décision prise, elle le soit, bien entendu, avant que le juge siége à nouveau au tribunal.

LE NATIONAL-CANADIEN

RETARD DE LA NOMINATION D'UN COMMISSAIRE CHARGÉ D'ENQUÊTER SUR LES ITINÉRAIRES DIRECTS

A l'appel de l'ordre du jour.

M. D. M. Fisher (Port-Arthur): Le premier ministre peut-il donner les raisons du retard apporté à nommer une commission d'enquête sur les questions de chemin de fer qui se sont présentées la semaine dernière?

Le très hon. L. B. Pearson (premier ministre): Ce retard n'a certainement pas été très grand, mais tout délai, même court, est regrettable. Un commissaire a été pressenti et nous avons pensé qu'il accepterait la nomination; il nous l'avait laissé espérer. Nous venons d'apprendre qu'il ne lui sera pas possible d'accepter et nous cherchons un autre commissaire. J'espère que nous pourrions annoncer très bientôt sa nomination.

LES RELATIONS AU SEIN DU COMMONWEALTH

LA SITUATION EN RHODÉSIE DU SUD

A l'appel de l'ordre du jour.

M. R. N. Thompson (Red-Deer): Étant donné qu'il a été rapporté dans les journaux que les gouvernements du Canada et des autres pays du Commonwealth ont fortement appuyé l'attitude énergique du premier ministre de Grande-Bretagne à l'endroit de la crise en Rhodésie, le secrétaire d'État aux Affaires extérieures pourrait-il faire rapport à la Chambre sur les derniers événements survenus dans la politique d'indépendance du premier ministre de la Rhodésie?